

Le projet des Halles poursuit son cours après la décision du préfet de Paris

Le Préfet de la région Ile de France, Préfet de Paris, Daniel Canepa a décidé de ne pas déférer au tribunal administratif un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre de l'aménagement du jardin des Halles accordé à l'architecte David Mangin.

Après l'arrêté d'utilité publique pris par le Préfet le 8 juillet 2010, cette décision permet, s'est félicité la Mairie de Paris "de poursuivre ce projet majeur pour le devenir de Paris et de la Métropole, qui concerne les Parisiens et les centaines de milliers d'usagers des Halles". Et la Mairie de préciser que : "bien entendu (elle) prendra en compte la récente évolution de la réglementation sur les marchés de définition et mettra fin, comme elle s'y est engagée, au marché d'aménagement du jardin des Halles, pour en engager un autre dans les bonnes formes, afin que le projet n'ait pas à pâtir de cette régularisation".

<http://www.lemoniteur.fr/133-amenagement/article/actualite/768218-le-projet-des-halles-poursuit-son-cours-apres-la-decision-du-prefet-de-paris>